



**Question écrite de la Députée Katrin JADIN  
à Madame Nathalie MUYLLE, Ministre de l'Emploi,  
concernant les travailleurs saisonniers dans le secteur agricole**

*- déposée le 26 mars 2020 -*

Madame la Ministre,

Lors de la saison des récoltes, le secteur agricole fait assez souvent appel à des travailleurs saisonniers ou occasionnels. Parmi ces travailleurs saisonniers, on y retrouve beaucoup de ressortissants des pays de l'est. En effet, la « carte cueillette » permet de travailler 65 jours dans le secteur de l'horticulture, pour certaines récoltes même plus longtemps et ce accessible pour tout ressortissants de l'Union européenne.

Madame la Ministre, mes questions à ce sujet sont les suivantes :

- Combien de travailleur saisonniers ont été engagés en 2019 par le secteur agricole belge ?
- Quelles sont les branches du secteur qui engagent des saisonniers ?
- Les pays originaires des saisonniers sont-ils également connus ? Dans l'affirmative, de quels pays proviennent-ils ?
- Par rapport aux années précédentes, le nombre de saisonniers a-t-il augmenté ou diminué ?

Je vous remercie, Madame la Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

**Katrin JADIN**



**Réponse de la ministre :**

La question a été adressée à l'ONSS dont voici la réponse :

*1. Combien de travailleurs saisonniers ont été engagés en 2019 par le secteur agricole belge ?*

Dans le courant de l'année 2019, 66.077 personnes ont travaillé en Belgique comme travailleur saisonnier.

*2. Quelles sont les branches du secteur qui engagent des saisonniers ?*

Branche	Nombre
Culture de céréales (à l'exception du riz), de légumineuses et de graines oléagineuses	149
Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules	20.571
Culture de fleurs	2.942
Autres cultures non permanentes n.c.a.	13
Culture de la vigne	209
Culture de fruits à pépins et à noyau	30.677
Culture d'autres fruits d'arbres ou d'arbustes et de fruits à coque	3.907
Culture de plantes à épices, aromatiques, médicinales et pharmaceutiques	22
Autres cultures permanentes	8
Exploitation de pépinières, sauf pépinières forestières	3.022
Autre reproduction de plantes	324
Élevage de vaches laitières	17
Élevage d'autres bovins et de buffles	6
Élevage de chevaux et d'autres équidés	80
Élevage d'ovins et de caprins	1
Élevage de porcs reproducteurs	11
Élevage de porcs à l'engrais	20
Élevage de poules	10
Production d'œufs de volailles	13
Élevage de volailles, sauf poules	1



Élevage d'autres animaux	16
Culture et élevage associés	648
Activités de soutien aux cultures	357
Activités de soutien à la production animale	45
Traitement primaire des récoltes	1.271
Sylviculture et autres activités forestières	161
Exploitation forestière	8
Récolte de produits forestiers non ligneux poussant à l'état sauvage	8
Aquaculture en mer	36
<i>Activités non agriculture/horticulture</i>	<i>1.111</i>
<i>Activités des agences de travail temporaire</i>	<i>4.776</i>

Ce tableau mérite la clarification suivante :

- Les différentes branches relevant de l'agriculture et de l'horticulture sont basées sur les codes NACE ;
- Les activités exercées en dehors de l'agriculture et de l'horticulture sont regroupées dans la rubrique « *Activités non-agriculture et non-horticulture* » ;
- La raison pour laquelle tant de travailleurs saisonniers figurent dans la rubrique « *Activités non-agriculture et non-horticulture* » est liée au fait que l'activité principale de l'employeur concerné n'est pas l'agriculture et l'horticulture ;
- Les travailleurs occasionnels/saisonniers qui sont occupés via des agences de travail intérimaire sont regroupés dans la rubrique « *Bureaux d'intérim* » parce qu'il nous est impossible de déterminer pour eux dans quelle branche ils travaillaient ;
- Le total pour toute l'année 2019 est dans ce tableau supérieur au nombre de travailleurs saisonniers pour l'année 2019 qui est repris dans les questions 1 et 4, parce que certains travailleurs saisonniers travaillent pour différents employeurs et figurent dans plusieurs 'branches'.



3. Les pays originaires des saisonniers sont-ils également connus ? Dans l'affirmative, de quels pays proviennent-ils ?

Origine	Nombre	Origine	Nombre
INCONNUE	40.498	Bolivie	3
Belgique	17.053	Moldavie (Rép.)	3
Pologne (Rép.)	3.935	Géorgie (Rép.)	2
Roumanie	3.244	Norvège	2
Bulgarie	631	Suède	2
Pays-Bas	252	Albanie	1
France	237	Algérie	1
Lithuanie	43	Bosnie-Herzégovine (Rép.)	1
Espagne	37	Brésil	1
Portugal	30	Cabinda	1
République slovaque	20	Canada	1
Allemagne (Rép. fédérale)	16	Grèce	1
Italie	12	Autriche	1
Ukraine (Rép.)	12	Pérou	1
République tchèque	11	Pitcairn (territoire dépendant du Royaume-Uni)	1
Lettonie	6	Sénégal	1
Royaume-Uni	5	Serbie	1
Hongrie (Rép.)	5	Slovénie (Rép.)	1
Croatie (Rép.)	4	Turquie	1

Il s'agit de données basées sur le domicile. Vu que la plus grande partie d'entre eux sont d'origine inconnue, la valeur de ces données est malheureusement très relative.



4. *Par rapport aux années précédentes, le nombre de saisonniers a-t-il augmenté ou diminué ?*

Année	Nombre de travailleurs saisonniers
2015	58.649
2016	61.213
2017	61.721
2018	65.816
2019	66.077